Docu 51346 p.1

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 22-12-2022

M.B. 20-04-2023

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 77;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant que Madame WALLEZ Natacha ayant intégré le quatuor de personnes habilitées à représenter une fédération professionnelle au sein des Chambres de Concertation dont celle-ci est membre, elle doit être considérée comme démissionnaire d'office de la commission en application de l'article 4 § 1er, 3°,

## Arrête:

**Article 1**er. - L'article 1 er de l'arrêté du05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission des écritures et du livre pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants	
1°) en qualité d'experts exerçant une activité de libraire, dont au moins			
un en littérature jeunesse	ALLAEYS Gaëlle	PORNEL Aline	
un en littérature belge de langue française	VACCARI Enrico	TORRES Alexandre	
un en bande dessinée	DELVOYE Quentin	SCHELKENS Laurent	
un en sciences humaines	MANGEZ Catherine		
	DEVALCK Alain HAEGELSTEEN Eric	DELBEKE Eva PEETERS Didier	

Docu 51346 p.2

	HERMAN Ariane	VERSCHUEREN Olivier
	SYMONS Véronique	DANBLON Déborah
2°) en qualité d'experts exerçant une	activité d'éditeur de livres,	dont
deux en littérature de jeunesse	DESCHAMP, Fanny ROLAND, Mélanie	
deux en littérature générale	GODIN, Mélanie DE MÜELENAERE, Pierre	
deux en bande dessinée	HENNE, William VAN MEERBEECK Gauthier	NOEL, Stéphane /
deux en littérature régionale endogène	FAUCONNIER Jean- Luc FRANKINET Baptiste	
un en sciences humaines	CASSART, Nicolas	
un en édition scolaire		
un en art/patrimoine	ROLLAND, Alexandra	
	SILLEN, Robert	
3°) en qualité d'experts exerçant une prioritairement publié au moins deux		rateur et ayant
quatre sont actifs en littérature de jeunesse	KAVIAN, Eva LEMAITRE, Pascal PETEN, Chantal QUEVY, Anne /	
cinq en littérature générale	DELLISSE, Luc JUILLARD, Yvain / /	
quatre en bande dessinée	THIVET, Jean-Philippe LAMBE, Eric LORHO, Joanna DUPRET, Annabelle	/ MAIER, Corinne / /
quatre en littérature régionale endogène	DEWEZ Joseph RAK Annie BIEBUYCK Alexandra	
4°) en qualité d'experts en matières c d'enseignant, d'académicien ou de bil		
deux en philologie et littérature régionale endogène	HERLIN Michèle DELMOTTE Bruno	ANDRE Carole
un en bande dessinée	COLLIGNON, Stéphane	CRUCIFIX, Benoît
un en littérature de jeunesse	VAN DEN BOSSCHE Brigitte	CAUWE, Lucie
trois bibliothécaires	COURTOY, Mathieu GARCIA GUILLEN, Emilie GILLES Helen	/ LEMAIRE Roseline ASSBAYHI Hanae

Docu 51346 p.3

trois titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue français dans les universités de la CF		/ / /
	GOUKENS, Lode COLLART, Muriel	PSAROLIS Alexia

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 22 décembre 2022.

B. LINARD